

CONSEIL D'ADMINISTRATION
24 mars 2022

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 24 mars 2022 en Webinaire

Présences : Madame Carole BÉDARD
Monsieur Louis BOURGET
Madame Sylvette GILBERT
Madame Ghania KHEFIF
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Monsieur Claude N. MORIN
Madame Madeleine PAQUIN
Madame Julie-Mélissa PICARD
Madame Nathalie QUENNEVILLE
Madame Katia QUINCHON
Madame Caroline ROY
Madame Catherine SIROIS
Monsieur Stéphane TERRAULT

Absence : Monsieur Daniel LAMPRON

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Nathalie Bernier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. Les membres sont d'accord à procéder par visioconférence. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 9 h 03.

CA-2022-03-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Madeleine Paquin, l'ordre du jour est adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert :

Ouverture de la séance

- CA-2022-03-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2022-03-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 3 février 2022
- CA-2022-03-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 10 mars 2022
- CA-2022-03-04 Information du président
 - 4.1 Activités du président
- CA-2022-03-05 Information de la présidente-directrice générale
 - 5.1 Activités de la présidente-directrice générale
 - 5.2 État de situation – Pandémie de la COVID-19 et reprise des activités
- CA-2022-03-06 Suivi des comités du conseil d'administration
 - 6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

- 6.1.1 Démission d'un membre du conseil d'administration
- 6.1.2 Calendrier 2022-2023 des assemblées ordinaires du conseil d'administration
- 6.2 Comité de vérification
- 6.3 Comité de vigilance et de la qualité
- 6.4 Comité de révision
- 6.5 Comité des ressources humaines
- 6.6 Comité des immobilisations
- CA-2022-03-07 Ordre du jour de consentement
- 7.1 Transfert d'une subvention à la suite de la fermeture d'un organisme communautaire financé au PSOC
- 7.2 Transfert de subventions à la suite de la révision de l'enveloppe régionale PSOC
- 7.3 Démissions d'un médecin et de pharmaciens

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2022-03-08 Tableau de bord du conseil d'administration
 - CA-2022-03-09 Situation financière
 - CA-2022-03-10 État de situation des ressources humaines
 - CA-2022-03-11 Suivi des projets d'infrastructure
 - CA-2022-03-12 Ajout au permis de l'installation Aire ouverte de la Vallée-de-l'Or (mission CLSC)
 - CA-2022-03-13 Affaires diverses
- Lieu et date de la prochaine assemblée
Levée de la séance
Période de questions pour les médias
Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-03-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FÉVRIER 2022

RÉSOLUTION

CA-2022-16 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 3 février 2022

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 3 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-03-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

RÉSOLUTION

CA-2022-17 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 10 mars 2022

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Carole Bédard

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 10 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-03-04 INFORMATION DU PRÉSIDENT

4.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 26 janvier 2022 au 16 mars 2022.

CA-2022-03-05 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1 Activités de la présidente-directrice générale

Suivi des activités externes de la présidente-directrice générale pour la période du 26 janvier au 16 mars 2022. Les rencontres se sont poursuivies en lien avec la pandémie et la pénurie de main-d'œuvre, en plus des rencontres avec les communautés autochtones et les différents comités du conseil d'administration.

5.2 État de situation – Pandémie de la COVID-19 et reprise des activités

Il est constaté dans les derniers jours une remontée importante et rapide du nombre de cas COVID déclarés. Le nombre d'hospitalisations, qui s'était stabilisé, a également augmenté ainsi que le nombre d'employés et de médecins absents en raison de la COVID avec plus de 150 absences quotidiennes.

La pandémie n'est pas terminée, se situant vers la fin de la 5^e vague, mais les indicateurs autant en province qu'en région démontrent une remontée des cas et des hospitalisations COVID. Nous avons tout de même des facteurs favorables qui font en sorte que nous sommes en meilleure position qu'en janvier : bon taux de vaccination et accès à des antiviraux. Le nouveau variant, le BA2, est 30 à 40 % plus contagieux que l'Omicron, mais il n'est pas plus malin et le vaccin protège bien contre les formes graves de la maladie. Nous devrions donc être en mesure de faire face à l'augmentation des hospitalisations.

Les absences COVID impactent l'établissement, mais avec plusieurs actions et une grande mobilisation des équipes, nous sommes en mesure de rendre les services à la population. Il y a également plusieurs éclosions dans nos installations, mais également dans différents milieux de vie pour lesquels nous apportons un soutien et un accompagnement afin de s'assurer que les mesures sont en place et que les services sont rendus.

Donc, situation épidémiologique qui évolue et pour laquelle une remontée est attendue dans les prochaines semaines.

Depuis trois semaines, des travaux sont en cours au sein des directions dans une volonté de reprendre au maximum les activités, tout en tenant compte des contraintes, la principale

étant la pénurie de main-d'œuvre. Chaque direction s'affaire donc à reprendre les activités qui étaient en place avant la 5^e vague, mais avec un équilibre fragile en maintenant un niveau d'alerte afin de s'assurer d'avoir la capacité de soigner et d'hospitaliser les cas COVID.

Il y a une volonté de faire un rattrapage important des chirurgies hors délais, particulièrement celles en attente depuis plus d'un an. La planification est en cours afin d'intégrer au cours des prochains mois ces chirurgies au sein du programme opératoire avec des façons de faire différentes : utiliser davantage les blocs opératoires, demander aux gens de se faire opérer ailleurs que dans leur lieu d'origine.

Pour ce qui est de la vaccination, des préparatifs sont en cours pour que, dans les prochaines semaines, la population la plus vulnérable puisse bénéficier d'une quatrième dose : gens en CHSLD, ressources intermédiaires, résidences pour personnes âgées, personnes âgées de 80 ans et plus et personnes immunosupprimées. Par la suite, en fonction des recommandations de la santé publique provinciale, nous verrons comment se déclinera la campagne de vaccination pour la population en général.

Il est précisé qu'une grande rigueur et vigilance ont toujours été de mise dans la limitation de la mobilité du personnel de l'établissement depuis le début de la pandémie. Pour changer d'installation ou de type de clientèle, l'autorisation était requise de la responsable de la prévention et du contrôle des infections et de la présidente-directrice générale. Depuis récemment, une certaine mobilité est rendue possible, toutefois l'autorisation est toujours requise lorsqu'un milieu est en éclosion. Malgré que cela ne fasse plus l'objet d'une directive du MSSS, l'établissement maintient cette pratique.

Depuis quelques semaines, des discussions sont en cours au sein du MSSS concernant la transition qui devra être faite des cliniques de dépistage vers les activités régulières des CISSS et des CIUSSS. Il n'y a aucune modification pour le moment, avec la remontée des cas et des hospitalisations, mais éventuellement cela devra être fait.

CA-2022-03-06 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte informe des sujets traités à la rencontre du 10 mars dernier :

- Rencontre avec Mme Katia Quinchon, présidente du comité des ressources humaines, afin d'échanger sur le fonctionnement du comité et les défis rencontrés;
- Correspondance avec la Ville de Rouyn-Noranda concernant le maintien du bassin thérapeutique au CHSLD Pie XII;
- Désignation de nouveaux membres du CA par le MSSS;
- Démission d'un membre du conseil d'administration;
- Rencontres en présentiel au CA;
- Calendrier 2022-2023 des assemblées ordinaires du CA : dépôt d'un calendrier présentant deux options en fonction de la situation épidémiologique, soit une journée en présence pour la rencontre plénière et la séance ordinaire, ou deux demi-journées en virtuel; la volonté est de tenir les rencontres du conseil d'administration en alternance présentiel et virtuel;
- Comités consultatifs : une rencontre se tiendra avec chacun des présidents des comités consultatifs pour échanger sur un certain nombre de constats et sur l'avenir de ces comités.

Deux sujets font l'objet d'une recommandation au conseil d'administration.

RÉSOLUTION

CA-2022-18 Démission au conseil d'administration

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de M. Daniel Lampron en tant que membre indépendant au conseil d'administration à compter du 22 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION

CA-2022-19 **Adoption du calendrier 2022-2023 des assemblées ordinaires du conseil d'administration**

Attendu l'article 9.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue concernant le calendrier des rencontres du conseil d'administration;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique (CGE-2022-03).

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'adopter le calendrier 2022-2023 des assemblées ordinaires du conseil d'administration, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Comité de vérification

Mme Madeleine Paquin présente les résultats financiers à la période 11, se terminant le 29 janvier 2022, déposés à la rencontre du 15 mars 2022. Il est souligné qu'en excluant le coût additionnel engendré par l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante, l'établissement ne présente aucun déficit pour l'année en cours. Ce résultat est également possible en raison de moins d'heures travaillées que ce qui était budgété, donc des postes qui n'ont pas été pourvus.

6.3 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Sirois informe des sujets traités lors de la rencontre du 9 mars 2022 :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services : constat qu'aucune plainte ni intervention n'a été reçue par rapport à la fermeture du CLSC de Senneterre;
- Présentation des délais du centre de répartition des demandes de service (CRDS) pour les spécialités : les délais ne sont pas toujours dus à la liste d'attente, mais parfois en raison de patients qui refusent un premier rendez-vous, ce qui résulte que son dossier se retrouve sous la pile;
- Rapport des mises sous garde;
- Rapport national de déclaration des incidents/accidents : diminution des déclarations par rapport aux années précédentes. Tendances marquées partout au Québec. Il faudra évaluer si cela est proportionnel à la diminution des activités de l'établissement en raison de la pandémie.

6.4 Comité de révision

Mme Catherine Sirois informe qu'en date du 25 février, dix dossiers étaient actifs, dont huit non assignés et deux en demande au comité de révision. Le comité ne fait pas exception au retard engendré par la pandémie et il doit fonctionner avec un seul médecin examinateur, les autres étant mobilisés ailleurs en raison de la pandémie.

6.5 Comité des ressources humaines

Mme Katia Quinchon informe des sujets traités à la rencontre du 9 mars 2022 :

- Plan Dubé et allocations octroyées à la catégorie 1 (personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires) afin de favoriser l'attraction et la rétention du personnel de la catégorie 1 (personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires). Possibilité que ce plan prenne fin à la suite de la levée de l'urgence sanitaire. Il a également été question de préparer la gestion après pandémie et de voir à la reprise des activités;
- Suivi sur le programme des premiers soutiens psychologiques du MSSS dont le budget est reconduit pour deux ans et pourrait éventuellement devenir récurrent.

Les membres ont également été informés des données suivantes en date du 9 mars :

- Vaccination COVID des travailleurs : 97 % ont reçu une première et deuxième dose alors que 78 % ont reçu une troisième dose;
- La catégorie présentant le plus bas taux de vaccination, soit 74 %, est la catégorie 2 – personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers;
- Dépistage obligatoire : 118 employés non vaccinés, dont 30 qui ont eu la COVID au cours des derniers mois et de ce fait sont exempts du dépistage obligatoire pour une période de 60 jours;
- En date du 3 mars, 10 employés ont été retirés du travail, dont 2 personnes en main-d'œuvre obligatoire (MOI). La répartition s'étend sur plusieurs secteurs;
- 44 départs d'employés depuis l'application du décret à l'automne passé concernant les obligations de dépistage;
- La période des fêtes a été la plus critique avec 729 travailleurs qui ont contracté la COVID comparativement à 17 travailleurs à la même période en 2020.

Caroline Roy mentionne qu'un projet de loi a été déposé par le ministre Dubé qui prévoit la fin de l'état d'urgence sanitaire à la mi-avril, entraînant ainsi la fin de plusieurs mesures, dont l'accès à plusieurs primes et incitatifs pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Une transition est donc à prévoir. Par contre, les incitatifs annoncés pour une période de douze mois par le ministre Dubé en septembre se poursuivent puisqu'ils n'étaient pas associés à l'état d'urgence sanitaire.

6.6 Comité des immobilisations

M. Louis Bourget informe de quelques projets en cours ou tout récemment terminé qui ont fait l'objet d'un suivi à la rencontre du 8 mars 2022 :

- Imagerie à résonance magnétique à Amos : projet complété aux coûts de 6 175 431 \$, soit avec un léger dépassement budgétaire;
- Centre régional de radio-oncologie : projet complété aux coûts de 47 853 659 \$;
- Maison des aînés à Palmarolle : phase d'élaboration de plans et devis. L'appel d'offres sera lancé en mai et les travaux débiteront en juin;
- GMF-U à Val-d'Or : début en mai;
- Centre ambulatoire à Rouyn-Noranda : en opération depuis le 21 mars;
- Maison des aînés à Macamic : projet qui avance bien, mais avec certains enjeux techniques et de réajustement de coûts. Phase d'élaboration des plans et devis. Le CISSS devrait prendre possession du bâtiment en décembre 2026;
- Maison des aînés à Val-d'Or : le projet progresse, mais pas aussi rapidement que souhaité. Elle ne pourra pas être mise en service à la fin de 2022 comme cela était initialement prévu. Un des enjeux est l'achat des équipements qui équivaut à environ 2 M\$ par maison des aînés; le tout devrait être commandé dans les prochains mois;
- Cuisine centralisée et maison des aînés à Rouyn-Noranda : travaux débutés depuis deux semaines et qui prendront fin dans six mois. Coûts estimés à 5,2 M\$.

Caroline Roy informe de la situation concernant l'ouverture du centre régional de radio-oncologie. Le projet immobilier étant complété, les prochaines étapes consistent à s'assurer d'équiper et de s'approprier les locaux, faire le déménagement du service d'oncologie de Rouyn-Noranda et différentes actions réalisées par le physicien en place afin de paramétrer les équipements reçus. Depuis le début du projet, le CISSS est en recrutement actif pour compléter l'équipe clinique : trois postes de radio-oncologues, dont un est embauché et un autre est à venir; deux postes de physicien, dont un est embauché et en démarche pour le deuxième poste; une infirmière embauchée, du personnel administratif et des technologues spécialisés en radio-oncologie. Seulement trois maisons d'enseignement offrent la formation de technologue spécialisé en radio-oncologie avec quelques dizaines de finissants chaque année. Avec la totalité des centres qui offrent la

radio-oncologie au Québec, les technologues sont très prisés. Des bourses ont été octroyées dans les trois dernières années pour recruter des technologues en formation dans les centres de radio-oncologie pour l'Abitibi-Témiscamingue. Sur un requis de dix technologues pour faire fonctionner le centre à plein rendement, six avaient été recrutés, donc certains des boursiers avec engagement de deux ans. De ce nombre, deux technologues se sont désistés et ont remboursé leur bourse afin de poursuivre leur travail dans le centre où ils ont fait leur stage. À ce jour, nous pouvons compter sur quatre technologues, soit trois technologues embauchés au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et un autre en prêt de service pour une période de six mois dès l'ouverture par le Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Afin de débiter une offre de service progressive en radiothérapie avec les traitements qu'on souhaite offrir à la population et surtout en s'assurant d'offrir les traitements sans interruption, le besoin minimum est de cinq technologues. Nous sommes en démarche très active de recrutement, même temporaire, pour nous permettre de débiter l'offre de service : présentation dans les maisons d'enseignement pour inciter les gens à venir travailler en Abitibi-Témiscamingue, envoi à l'Ordre des technologues, envoi personnalisé à tous les technologues spécialisés en radio-oncologie travaillant au Québec, contacts avec l'Ontario et les entreprises privées, démarches auprès des retraités des centres de radio-oncologie, etc. Présentement, nous n'avons pas la confirmation d'un cinquième technologue pour pouvoir offrir les services en continu. Le MSSS est au courant de la situation et d'autres solutions sont regardées pour minimalement avoir des prêts de ressources. Nous continuons les démarches, dont avec plusieurs partenaires de la région afin de trouver des solutions attractives pour lequel le CISSS n'a pas de levier.

Ce qui est rassurant, c'est que trois autres boursiers arriveront l'année prochaine et un autre l'année suivante. Éventuellement, les démarches porteront fruit, mais pour le moment l'important c'est le court terme et d'avoir des prêts de ressources à défaut d'avoir des technologues confirmés.

Une fois l'équipe clinique complétée, la dernière étape consiste en une formation, sur place, par les fournisseurs des équipements et de l'application technologique. Nous avons déjà confirmé la formation en mai, ce qui met une pression supplémentaire pour avoir l'équipe minimale afin de pouvoir débiter les premiers traitements en juin.

Le président du conseil d'administration se dit extrêmement préoccupé d'entendre que des boursiers recrutés se sont désistés. Il souhaite que l'Abitibi-Témiscamingue obtienne un statut particulier afin de permettre d'ouvrir le centre de radio-oncologie le plus rapidement possible et que nous ne soyons pas à la remorque des autres centres de radio-oncologie, d'autant plus que nous avons les équipements les plus modernes. Il entend faire des représentations politiques à cet effet.

CA-2022-03-07 **ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

7.1 Transfert d'une subvention à la suite de la fermeture d'un organisme communautaire financé au PSOC

RÉSOLUTION

CA-2022-20 Transfert d'une subvention à la suite de la fermeture d'un organisme communautaire financé au PSOC

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la *Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.5-4.2)*;

Attendu la dissolution de l'organisme Lueur du Phare du Témiscamingue et, par conséquent, son retrait comme organisme communautaire au sein du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Attendu la disponibilité de la subvention récurrente de Lueur du Phare du Témiscamingue de 3 239 \$ pour 2021-2022;

Attendu les travaux du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le comité de partenariat, pour convenir de critères pour le transfert des subventions du PSOC;

Attendu que l'organisme Société canadienne de scléroses en plaques de l'Abitibi-Témiscamingue a été identifié comme organisme admissible à un rehaussement de sa subvention.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

De confirmer le retrait de la reconnaissance de l'organisme Lueur du Phare du Témiscamingue comme organisme communautaire admissible et financé au PSOC, libérant ainsi une subvention récurrente de 3 239 \$ pour 2021-2022;

D'autoriser le transfert de la subvention totale récurrente de 3 239 \$ à la Société canadienne de scléroses en plaques de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Transfert de subventions à la suite de la révision de l'enveloppe régionale PSOC

RÉSOLUTION

CA-2022-21 Autorisation de transfert de subventions de l'enveloppe régionale PSOC

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la *Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.S-4.2)*;

Attendu la disponibilité de deux subventions récurrentes, venant notamment des indexations non versées à la Maison du bouleau blanc et au CHSLD des Premières Nations;

Attendu les travaux du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le comité de partenariat, pour convenir de critères pour le transfert des subventions du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'autoriser le transfert des deux subventions de la façon suivante :

- 1 106 \$, soit l'indexation non attribuée à la Maison du bouleau blanc, à l'organisme Société canadienne de la sclérose en plaques de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 8 692 \$, soit l'indexation non attribuée au CHSLD des Premières Nations, aux quatre organismes suivants :
 - Centre bénévolat Lac Témiscamingue 1 912 \$
 - Indépendance 65+ 2 347 \$
 - Table concertation personnes âgées Témiscamingue 1 912 \$
 - Société Alzheimer Abitibi-Témiscamingue 2 521 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Démissions d'un médecin et de pharmaciens

RÉSOLUTION

CA-2022-22 Démissions d'un médecin et de pharmaciens

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission des personnes suivantes :

Médecin ou pharmaciens			
RLS	Spécialité	Nom, prénom (Numéro pratique), statut	Date d'effet de la démission - retraite
LS	Médecine de famille	Gingras-Lafond, Élise (1-16359) Membre actif	30 novembre 2020
AM	Pharmacie	Lemieux, Bernard (4-081147) Membre associé	8 février 2022 (retraite)
VD	Pharmacie	Bakhti, Akram Nadir (4-040230) Membre actif	1 ^{er} juillet 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

M. Carl Verreault, représentant national de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) qui regroupe plus de 1 800 membres en Abitibi-Témiscamingue, fait part d'une situation très préoccupante qui s'est produite au cours de la dernière année. Les physiothérapeutes sont en attente depuis onze ans d'une entente de règlement de maintien de l'équité salariale qui peut aller jusqu'à 12 000 \$. Lors de la dernière négociation nationale, le gouvernement de la CAQ avait ajouté ce règlement à son offre, par contre il a retiré cette entente du règlement lors de la signature des textes, sans aucun avis. M. Verreault dépose des lettres de témoignages de physiothérapeutes et demande la collaboration du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale afin de contrer cette injustice face aux 48 physiothérapeutes qui travaillent en Abitibi-Témiscamingue en faisant des représentations auprès du MSSS pour soutenir publiquement les physiothérapeutes dans leur démarche pour décrier cette injustice inacceptable.

M. Morin dit prendre bonne note des revendications et souligne que tous les employés sont importants et que le conseil d'administration est sympathique à la cause des physiothérapeutes. Cependant, comme il est question de négociations collectives, il laisse la parole à la présidente-directrice générale.

Caroline Roy rappelle que tout cela est issu d'une négociation nationale qui est au-delà du palier de décision du CISSS. Elle reconnaît et témoigne du caractère essentiel des physiothérapeutes au sein de l'organisation et dans l'offre en santé et services sociaux. C'est un titre d'emploi essentiel. Par contre, des discussions sont en cours entre le comité patronal de négociation en santé et services sociaux et les alliances syndicales et, par respect pour les instances qui sont actuellement en négociation le CISSS ne peut se positionner.

CA-2022-03-08 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Maggy Vallières présente le suivi des indicateurs du tableau de bord de gestion du conseil d'administration. Les précisions suivantes sont apportées à la suite de questionnements de la part des membres :

- Nombre total d'heures de soutien à domicile : Il y a diminution par rapport aux périodes précédentes. L'analyse des données a permis de constater que les heures travaillées en chèque emploi service, qui représentent environ 124 000 heures, n'ont pas été versées au tableau du MSSS. Selon la tendance, les données devraient se maintenir.
- Nombre total de personnes recevant des services de soutien à domicile : 1 056 personnes sont actuellement en attente dans les différents services, soit 88 personnes de plus que l'an dernier à pareille date, et cela se décline de la façon suivante : 260 personnes en attente depuis 30 jours et moins, 298 personnes en attente depuis 30 à 90 jours et 495 personnes en attente depuis plus de 90 jours. Un exercice qui se faisait avant la pandémie a été repris depuis la dernière période et consiste à épurer les personnes inscrites à la liste d'attente de plus de 90 jours afin de s'assurer une prise en charge rapide. Les listes d'attente concernent 67 personnes pour les services en soins infirmiers, 117 personnes pour l'aide à domicile et plus de la moitié des personnes pour les services psychosociaux.
- Délai moyen d'attente à l'évaluation à la Protection de la jeunesse : Le délai de 22 jours d'attente, alors que la cible est de 12 jours, s'explique entre autres par un enjeu de ressources humaines. En effet, il manque 33 % des évaluateurs en région et difficulté à combler par un autre type d'emploi parce que cela est encadré par la loi 21. De plus, 65 % des évaluateurs ont moins de 5 ans d'expérience. Les autres éléments qui expliquent le délai d'attente sont les délais d'accès aux tribunaux plus longs (3 à 4 mois) et la pandémie qui a amené une détresse psychologique des familles très élevée, ce qui demande beaucoup d'interventions de proximité. Malgré tout, l'Abitibi-Témiscamingue est une des deux régions au Québec en contrôle avec 24 dossiers en attente alors que la cible du MSSS est de 30. Cela représente 0,6 % de la liste d'attente au Québec. Le défi étant la rétention du personnel, trois éléments sont travaillés dans un plan d'action qui vise la reconnaissance, avec des primes pour les travailleurs en protection de la jeunesse, la compétence, en renforçant le soutien et la formation, et l'appartenance.

CA-2022-03-09 SITUATION FINANCIÈRE

Mme Nancy Morin ajoute quelques informations aux données déjà transmises par la présidente du comité de vérification :

- Écart positif entre le budget et les heures travaillées été compensé par du temps supplémentaire et l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante;
- L'assurance salaire représente environ 70 % des heures en avantages sociaux particuliers, alors que les formations, les droits parentaux et les libérations syndicales représentent 30 %;
- Le déficit est de 24 M\$ à la période 11, mais sera sensiblement le même en fin d'année. Par contre, grâce à du financement additionnel du MSSS pour l'indice du prix à la consommation (IPC) et de l'aide à la MOI, le déficit est nul en excluant le coût additionnel dû à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante.

CA-2022-03-10

ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sylvie Latulippe fait le suivi des éléments suivants :

- Augmentation des absences COVID des travailleurs avec 111 employés positifs à la COVID et 21 personnes en isolement pour contacts domiciliaires, pour un total de 132 absences aujourd'hui, soit le double depuis le début de la semaine. C'est plus de 230 suivis de dossiers par jour réalisés par l'équipe du bureau de santé.
- Légère hausse de la vaccination depuis le 9 mars avec 98 % des employés vaccinés pour la 1^{re} dose, 97 % pour la 2^e dose et 78 % pour la 3^e dose.
- Dépistage : 110 employés non vaccinés. De ce nombre, 46 employés ont été retirés, dont 17 MOI. À ce jour, 30 employés retirés, dont 4 MOI. Depuis le début, il y a eu 44 départs associés au dépistage.
- Gestion de la décroissance : Nous sommes en attente de l'adoption du projet de loi 28 qui va retirer certaines mesures du plan Dubé et de la 5^e vague, créant ainsi un possible impact pour les travailleurs. Tout est mis en œuvre pour amoindrir ces impacts. Le bureau de santé devra revoir les processus à l'interne.
- À compter du 11 avril, il y a retour au travail en présentiel pour les travailleurs de la santé. L'établissement souhaite maintenir, pour certains types d'emploi et lorsque possible, du télétravail à 100 % ou sous forme hybride. Tout est mis en œuvre afin de s'assurer d'instaurer de nouvelles formes d'organisation du travail qui vont aussi permettre une attraction plus active. Il faut saisir ces opportunités d'agir sur le plan de la rétention, de la mobilisation et de la fidélisation, c'est pourquoi nous allons travailler à l'implantation d'une nouvelle approche et introduire les bureaux collectifs, les espaces collaboratifs, les bureaux polyvalents, etc.
- Plan Dubé : Les incitatifs afin d'attirer du personnel n'ont pas porté fruit comme souhaité; cela aura tout de même permis de recruter 6 infirmières, 6 infirmières auxiliaires et 1 inhalothérapeute. Seulement 1 infirmière issue des agences privées s'est jointe au CISSS. La mesure la plus populaire qui a permis d'augmenter les disponibilités est le quart supplémentaire. Ainsi, ce sont 620 infirmières qui ont augmenté leurs disponibilités, 496 infirmières auxiliaires et 12 inhalothérapeutes, permettant d'atténuer les absences COVID durant la 5^e vague. Il y a eu implantation de l'autogestion des horaires. Certains secteurs avaient déjà débuté le projet et cela a été étendu à d'autres secteurs, dont l'unité de soins infirmiers courte durée à Rouyn-Noranda, l'urgence santé courante courte durée à Senneterre et l'urgence soins intensifs à Val-d'Or. Le CISSS a confiance que cette nouvelle approche agira sur le plan de la rétention et la satisfaction des employés. Concernant la formation accélérée des infirmières auxiliaires, une cohorte de 39 étudiants est en cours depuis le 7 mars en Abitibi-Ouest, à Val-d'Or et à Rouyn-Noranda. Pour les bourses aux agentes administratives en soutien clinique, une première cohorte est en cours qui se terminera le 13 avril. Une autre cohorte de 10 personnes débutera le 4 avril. Des représentations se poursuivent pour débiter une autre cohorte d'agentes administratives puisqu'il reste encore 23 bourses disponibles.

D'ici juin, une présentation sera faite en conseil d'administration de la planification de main-d'œuvre qui est mise à jour chaque année à cette période-ci. L'exercice de l'année dernière démontrait un manque de 800 employés, dans toutes les catégories d'emploi. Beaucoup de stratégies pour infirmières et infirmières auxiliaires ont été mises en place, mais l'écart se creuse également dans d'autres types d'emploi.

Caroline Roy souligne le virage et le changement de culture qui seront amorcés au sein de l'organisation, résultant entre autres de la pandémie et de la pénurie de main-d'œuvre qui ont permis de découvrir certaines opportunités, comme le télétravail, et d'autres modalités d'organisation de travail. Le télétravail et un mode hybride de prestation de travail seront accessibles, ce qui amènera la réorganisation des espaces pour des bureaux polyvalents et des espaces collaboratifs.

CA-2022-03-11

SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

- M. Marc Bergeron fait le suivi de l'état d'avancement des projets d'infrastructure suivants :
- Plan fonctionnel et technique de Ville-Marie;
 - Maison des aînés à Macamic;
 - Plan fonctionnel et technique de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire à Amos;

- Maison des aînés à Palmarolle;
- Centralisation des cuisines à Rouyn-Noranda.

Claude Morin fait part de sa préoccupation concernant l'urgence à Amos et qu'il faut continuer d'exercer de la pression pour que ce projet se réalise. Caroline Roy mentionne que les démarches cheminent avec le MSSS et la Société québécoise des infrastructures. C'est un projet qui avait été identifié en accélération. Présentement, les instances administratives continuent de cheminer et des discussions sont à venir sur la meilleure stratégie pour faire cheminer le projet puisque la reconnaissance du besoin est présente. Avant d'interpeller les acteurs politiques pour ce dossier, il est proposé d'attendre les résultats des discussions en cours.

CA-2022-03-12 AJOUT AU PERMIS DE L'INSTALLATION AIRE OUVERTE DE LA VALLÉE-DE-L'OR (MISSION CLSC)

Présentation du dossier par M. Tommy Guillemette. Ce projet du MSSS vise la mise en place d'une clinique multiservice à Val-d'Or pour une clientèle âgée de 12 à 25 ans qui fréquentent peu ou pas les services existants du réseau de la santé et des services sociaux et qui sont aux prises notamment avec des problèmes de santé mentale, de dépendance et d'adaptation sociale. Il n'y a aucune possibilité d'implantation dans d'autres secteurs pour le moment.

Une demande d'ajout au permis d'exploitation doit être faite puisque la clinique sera installée dans un local en dehors des installations.

RÉSOLUTION

CA-2022-23 Ajout d'une installation au permis d'exploitation de l'établissement

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionale (chapitre 0-7.2);

Attendu que l'établissement désire rendre conforme son permis d'exploitation par l'ajout de l'installation Aire ouverte de la Vallée-de-l'Or, en mission CLSC.

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

De mandater Mme Caroline Roy, présidente-directrice générale, pour demander une modification sans impact légal au permis d'exploitation du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, à la suite de l'ajout de l'installation Aire ouverte de la Vallée-de-l'Or, le tout tel que présenté en annexes et dont copies demeurent annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-03-13 AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 21 avril 2022. Le mode de présence sera confirmé ultérieurement, en fonction de la situation épidémiologique et des recommandations de la Direction de santé publique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 11 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 21 avril 2022